

Personnes âgées

Les CPOM préférés aux conventions tripartites

Les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) doivent être généralisés pour les établissements pour personnes âgées. Aux premières Assises des Ehpad, comme dans les groupes de travail du gouvernement, ils semblent faire l'unanimité. Mais ils ne suscitent pas forcément les mêmes attentes.

L'époque est décidément « CPOM-ophile ». Le néologisme a été employé par Jean-Pierre Hardy aux premières [Assises des Ehpad](#), le 16 avril à Paris. Le directeur délégué aux solidarités de l'Assemblée des départements de France intervenait à une table ronde sur les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM), aujourd'hui voués à remplacer les conventions tripartites. Et tout autour de lui, effectivement, la « cépomophilie » paraissait générale.

« Outil de liberté »

Pour Didier Sapy, le directeur général de la **Fnaqpa**, ce mode de contractualisation sur plusieurs années peut être un « outil de liberté et de responsabilisation du gestionnaire ». Selon Virginie Magnant, cheffe du service des politiques d'appui à la DGCS, le CPOM doit aussi permettre de gagner du temps, et « d'aligner les visions » entre ses trois signataires, ARS, conseil départemental et structure. Quant à Jean-Pierre Hardy, il y voit un « outil de recomposition de l'offre », dès lors qu'il peut être signé par un gestionnaire pour plusieurs établissements. Le matin-même, dans un [communiqué](#), l'AD-PA en espérait elle-même une « profonde et fondamentale simplification » pour les professionnels.

« Consensus »

Cette « cépomophilie » paraît avoir aussi gagné les [groupes de travail sur les établissements pour personnes âgées](#), que le gouvernement avait formés l'an dernier. Pour leur deuxième réunion plénière, le 15 avril, l'objectif était de récapituler leurs premiers points d'accord : « Et il y a consensus autour de l'outil CPOM », rapporte Virginie Magnant – alors que doivent encore se poursuivre des « discussions autour de la tarification ». L'ambition commune, désormais, est de proposer un modèle de CPOM, et de le diffuser largement. Et ce contrat-type arrivera à point nommé : le remplacement des conventions pluriannuelles tripartites par les CPOM, éventuellement pluri-établissements, est désormais programmé, après l'ajout par les sénateurs de [l'article 40 bis au projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement](#), avec l'appui de Laurence Rossignol.

« Lisser les résultats »

La directrice de la Mutualité Ardèche, Geneviève Bobillon, peut elle-même témoigner très concrètement de l'intérêt des CPOM : elle a signé le premier d'entre eux, en 2006, juste après leur création par l'ordonnance du 1er décembre 2005. Si la négociation est passée par les mêmes étapes que pour une convention tripartite, le CPOM a été conclu pour cinq ans, et pour ses neuf établissements de l'époque. Cela a permis de « lisser leurs résultats », explique aux Assises Geneviève Bobillon : les excédents des uns ont compensé les difficultés des autres. Le contrat a aussi autorisé plusieurs mutualisations, par exemple pour la paie et la comptabilité – les possibilités de partage étant cependant limitées par l'éloignement géographique de ses différentes résidences. Par ailleurs, la pluriannualité a libéré la directrice de la démarche budgétaire qu'elle devait accomplir chaque année. Enfin, passer à un contrôle a posteriori a permis de « rééquilibrer les rapports de force » avec ses autorités de tarification...

Débat

Derrière cette unanimité en faveur des CPOM, quelques points de débat affleurent néanmoins. Aux yeux de **Didier Sapy** notamment, le CPOM doit notamment impliquer une liberté d'affectation des résultats : les éventuels excédents ne doivent pas pouvoir être repris par les autorités. Or l'Uniopss a souligné le 26 mars, dans une [note d'information](#), que des « incertitudes » demeuraient sur ce point.

Quant à la faculté de mutualiser des moyens entre établissements à travers les CPOM, et de parvenir ainsi à «

desserrer la contrainte budgétaire », selon les termes de Jean-Pierre Hardy, elle ne convainc pas Didier Sapy, pas plus que Luc Broussy, organisateur des Assises : « Ce n'est pas le CPOM qui va ramener des millions d'euros ! » La cépomophilie a encore des limites.

[Par Olivier Bonnin](#)